

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2024 / 103

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

FINANCES

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AU PROFIT DE JVE CONSULTING

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la ville de Tonnerre est investie dans une stratégie d'implantation de manufactures de proximité, pour le soutien aux entreprises et artisans des métiers du patrimoine et sur le développement d'une filière d'enseignement associée ;
- Considérant qu'ANTHISMA PARTNERS, marque de la société JVE consulting, a pour mission d'aider les organisations à ajuster leurs stratégies et à accompagner le pilotage et l'organisation de leurs exécutions tout en garantissant la soutenabilité sociale et environnementale des projets et activités ;
- Considérant que les missions conduites par ANTHISMA PARTNERS permettent de faire émerger la valeur ajoutée singulière des organisations et de leurs activités pour en sécuriser le financement ;
- Considérant le contrat de prestation de service en annexe de la présente délibération ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité, décide

Pour : 20

Contre : 3

Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat de prestation de service avec JVE consulting, aux conditions suivantes :
 - o Durée : 8 mois à compter du 1^{er} juin 2024, renouvelable par voie d'avenant dans la limite de 2 fois 12 mois,
 - o Montant : 1 000 € net/mois hors frais d'exécution, sauf les 4 1^{ers} mois de démarrage de la mission où le temps d'intervention est multiplié par 2 ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les avenants ainsi que tout document afférent la mise en application de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH

